

Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Liste affichée et publiée le 16 juin 2023
Délibérations publiées les 14 juin 2023 (n°21 à 27)
et le 16 juin 2023 (n°28 à 33)



Département de la
Creuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Le 8 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23
Etaient présents (17)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Céline COLLET-DUFAYS, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, Bernard ROUGIER, Annick BAUCULAT, Jacques MOUTARDE, André BERGER, Benjamin BOUQUET, Thierry ROGER, Romain COUEIGNAS, Jean-Pierre PERRIER, Elodie MALHOMME, Michel GOMY, Catherine DEBAENST.
Excusés ayant donné procuration (6)	Isabelle DUGAUD à Bernard ROUGIER, Mireille LEJUS à Michel MOINE, Romain COUEIGNAS à Johan PICOUT, Emmanuelle LELEU à Elodie MALHOMME, Dominique PETIT à Nadine HAGENBACH, Jean Luc LEGER à Michel GOMY.
Absents excusés (0)	
Absents (0)	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023
3. Gestion des boues de Crocq: Avenant n° 1
4. Communication du rapport du délégataire : Eau et Assainissement
5. Acquisition amiable d'une parcelle non bâtie
6. Don au profit de la commune
7. Subventions municipales 2023
8. Solidarité Commune Pontarion
9. Travaux Haut de la Grande Rue : Mise à jour du plan de financement
10. Tarifs Camping municipal
11. Déclaration Obligatoire Emploi Travailleurs Handicapés

- 12. OGEC: Forfait communal
- 13. Motion «Fausse Consigne Plastique»
- 14. Motion «Mas du Clos»
- 15. Questions et informations diverses

Préalable :

Le Conseil Municipal observe une minute de silence, à la mémoire de Liliane FOURDRINIER, Présidente Fondatrice de l'Agardom, Conseillère Municipale de 1989 à 1995, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre National du Mérite.

Déclaration de Michel Moine :

La déclaration est annexée en pièce jointe.

1	Objet : Désignation d'un secrétaire de séance Rapporteur : Monsieur le Maire
----------	---

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Benjamin Bouquet.

2	Objet : Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023 Rapporteur : Monsieur le secrétaire de séance
----------	--

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023.

Le procès verbal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Thierry ROGER et Dominique AUPETIT absents le 12 avril 2023.

3	Objet : Gestion des boues de Crocq: Avenant n° 1 Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX
----------	---

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 juin 2022, a approuvé une convention tripartite de gestion des boues avec la commune de Crocq et Véolia.

La convention a été établie pour une durée d'un an et prend fin le 30 juin 2024.

En date du 26 mai 2023, Véolia France a fait savoir à la commune d'Aubusson, que le SIAEPA de la Région de Crocq avait toujours le même besoin et qu'il conviendrait de prolonger la convention.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la station d'épuration de la Commune de Crocq n'est toujours pas en mesure de traiter ses boues en raison d'absence de système de traitement des boues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le prolongement de la convention tripartite signée le 22 juin 2023 pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 juin 2024

DIT que les conditions, pour le traitement complet des boues de la station d'épuration de Crocq restent les mêmes.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite pour la prise en charge de l'élimination des boues de la station de Crocq sur la station d'épuration d'Aubusson.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

4	Objet : Communication du rapport du délégataire : Eau et Assainissement
	Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX

Eau

Monsieur le Rapporteur rappelle que le titulaire d'un contrat de concession doit produire chaque année un rapport annuel à l'autorité concédante avant le 1er juin.

Le rapport est joint au compte administratif et inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité, et en tout état de cause avant le 30 juin.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est quant à lui produit avant le 30 septembre.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel de gestion du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2022 ;

DIT qu'une présentation de ce rapport sera faite par le délégataire en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Assainissement

Monsieur le Rapporteur rappelle que le titulaire d'un contrat de concession doit produire chaque année un rapport annuel à l'autorité concédante avant le 1er juin.

Le rapport est joint au compte administratif et inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité, et en tout état de cause avant le 30 juin.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service sont quant à eux produits avant le 30 septembre.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport annuel de gestion du service de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2022 ;

DIT qu'une présentation de ce rapport sera faite par le délégataire en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5**Objet : Acquisition amiable d'une parcelle non bâtie****Rapporteur : Michel MOINE**

Le rapporteur expose que la commune souhaite constituer une réserve foncière par l'acquisition d'une parcelle en zone à urbaniser.

Monsieur et Madame Musseau sont propriétaires d'une parcelle de terrain nu cadastrée BC 204, située en zone AU, d'une superficie de 14 697 m², située au lieu-dit La Cote Verte.

Ces derniers se sont rapprochés de la commune d'Aubusson en vue de céder le terrain précité dont la situation géographique et la présence des réseaux à proximité, constituent un atout pour une urbanisation future du quartier.

A l'issue des négociations engagées, Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain, libre de toute occupation, au prix de 88 182,00 euros net vendeur soit 6€/m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de requérir l'avis des domaines compte tenu du montant d'acquisition inférieur à 180 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée BC 204 d'une superficie de 14 697 m², située au lieu-dit La Cote Verte, pour un montant total prévisionnel TTC de 88 182,00 € auquel s'ajoutent les frais d'actes notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette affaire ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget 2023.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6**Objet : Don au profit de la commune****Rapporteur : Michel MOINE**

Monsieur le Maire rend compte d'une décision prise au titre de ses délégations

Madame Hélène Dupoux a acquis la maison de Maurice Dayras, rue Saint Jean à Aubusson.

Maurice Dayras, décédé en 1974, avocat à Aubusson, est reconnu comme un spécialiste de l'histoire d'Aubusson en particulier et de la Creuse en général. Fondateur des amis d'Aubusson, il a présidé la Société des Sciences Naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse.

Lors de travaux de rénovation, madame Dupoux a fait la découverte d'un grand nombre d'ouvrages et de documents qui ont manifestement appartenu au père de Maurice Dayras.

Il s'agit de recueils de Droit et de jurisprudence du XIXe siècle, d'actes juridiques, d'ouvrages de littérature.

Certains traitent de l'histoire d'Aubusson, et notamment de son collège.

Madame Dupoux a pris contact avec monsieur le Maire, et lui a manifesté son souhait de faire don de ces ouvrages et documents à la commune d'Aubusson.

Monsieur le Maire a accepté ce don.

Le Conseil Municipal prend acte de l'information.

Elodie Malhomme demande si les archives de l'Hôtel de Ville sont bien conservées bien que le bâtiment soit fermé et inoccupé. Est ce que les œuvres issues du don seront stockées au même endroit.

Michel Moine répond par l'affirmative. Les services sont amenés à se rendre régulièrement dans les archives pour des recherches documentaires.

7

Objet : Subventions municipales 2023

Rapporteur : Nadine HAGENBACH, Marie-Françoise HAYEZ

Vu la commission culture en date du 17 mai 2023,

Vu la commission sport affaires sociales en date du 17 mai 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE les subventions telles que proposées, dans le tableau annexé,

DIT que ces subventions seront imputées au compte 6574 du budget de la commune,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Ne participent pas au vote les conseillers municipaux membres de bureau des associations.

Association	Montant Attribué	Pour	Contre	Abstentions	Vote
Domaine Culturel					
AMCARTA	400,00 €	23	0		unanimité
CANTATE EN FA	150,00 €	23	0		unanimité
CHAT PERPLEXE	550,00 €	23	0		unanimité
CINEMA LE COLBERT	9 000,00 €	23	0		unanimité
ENTENTE MUSICALE	620,00 €	23	0		unanimité
FEE D'HIVER	500,00 €	23	0		unanimité
LIBRE COURS	1 500,00 €	23	0		unanimité
NUITS NOIRES	1000,00 €	23	0		unanimité
FESTIVAL PRECAIRE	2 500,00 €	23	0		unanimité
COMITE DES FETES « Cour aux Miracles »	1 500,00 €	20	0		Unanimité Jean-Pierre Lannet Johan picout Jean-Pierre Perrier
ARTEMIS	400,00 €	23	0		unanimité
SCÈNE NATIONALE	5 000,00 €	22	0		unanimité Stéphane Ducourtioux
L'ATELIER DU MOULIN GRAND	100,00 €	23	0		unanimité
Jazz à la Souterraine	800,00 €	23	0		unanimité
Domaine sportif					
AUBUSSON FELLETIN BASKET	2 250,00 €	23	0		unanimité
AUBUSSON FELLETIN BASKET	250,00 €	23	0		Unanimité 50 € par licences féminines
MONOKEROS	800,00 €	23	0		unanimité
MONOKERAID	2 000,00 €	23	0		unanimité
CANOE KAYAK CLUB	350,00 €	23	0		unanimité
ENTENTE FOOTBALL	6 000,00 €	22	0		unanimité Jacques Moutarde
JUDO EN MARCHÉ	800,00 €	23	0		unanimité
AAPPMA GAULE AUBUSSONNAISE	400,00 €	23	0		unanimité

PÉTANQUE	900,00 €	23	0	unanimité
PÉTANQUE	1 000,00 €	23	0	Unanimité 25 € par licences féminines
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS	2 500,00 €	22	0	unanimité Benjamin Bouquet
ARCHERS	500,00 €	23	0	unanimité
CLUB DE TIR	500,00 €	23	0	unanimité
VELO CLUB AUBUSSONNAIS	1 500,00 €	23	0	unanimité
AMICALE LAÏQUE	1 500,00 €	22	0	Unanimité Jean-Pierre Lannet
ENDURO CLUB	2 000,00 €	23	0	unanimité
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE ACCA	800,00 €	20	0	Unanimité Michel Moine Bernard Rougier André Berger
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE ACCA	135,00 €	20	0	Unanimité 22,50€ par licence féminine Michel Moine Bernard Rougier André Berger
SHOTOKAN KARATE CLUB	300,00 €	23	0	unanimité
Domaine Social				
RESTO DU COEUR AUBUSSON	5 550,00 €	22	22	unanimité Jacques Moutarde
ANCIENS SALARIES PHILIPS	150,00 €	23	0	unanimité
FNACA AUBUSSON	300,00 €	23	0	unanimité
HORIZON JEUNES	10 000,00 €	22	0	unanimité Benjamin Bouquet
COOPÉRATIVE SCOLAIRE CLE DES CHAMPS	2 300,00 €	23	0	unanimité
COOPÉRATIVE SCOLAIRE VILLENEUVE	1 000,00 €	23	0	unanimité
PARENTHÈSE	1 800,00 €	22	0	unanimité Nadine Hagenbach
JEUNES POMPIERS	500,00 €	23	0	unanimité
UNRPA	200,00 €	23	0	unanimité

SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €	23	0	Unanimité
CLÉ CONTACT - Centre Social CVAL	18 000,00 €	22	0	Unanimité Benjamin Bouquet
CLÉ CONTACT - Périscolaire	6 670,80 €	22	0	Unanimité Benjamin Bouquet
CLÉ CONTACT - FLE - Allophones	16 210,00 €	23	0	Unanimité Benjamin Bouquet

8

Objet : Solidarité Commune Pontarion

Rapporteur : Michel MOINE

Monsieur le Maire rappelle que le 9 mars 2023, en cours d'après-midi, une tornade a traversé onze communes de la Creuse, et plus particulièrement Pontarion qui est la ville la plus sinistrée.

Si aucune personne n'a été blessée, les dégâts sont très importants : arbres déracinés ou sectionnés avec projections à distance ; nombreuses toitures d'habitations et de bâtiments arrachées en tout ou partie (dont celle du château et de bâtiments communaux) ; un bâtiment de stockage en partie détruit ; panneaux de signalisation arrachés ; poteaux électriques renversés ; projections de tuiles et de tôles à distance.

Par courriel en date du 25 mai 2023, l'association des maires de la Creuse a informé les communes du territoire que les habitants et la ville de Pontarion allaient devoir faire face à des travaux de grande envergure. Une régie de recettes est mise en place pour recevoir des dons. Les fonds collectés permettront de venir en aide aux administrés et à la commune de Pontarion.

Monsieur le Maire propose que la commune d'Aubusson vienne en aide financièrement à la commune de Pontarion fortement touchée par cette tornade et propose de verser un secours de 1500,00 euros par le biais de la régie « Dons Commune de Pontarion » mise en place par la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une aide financière de 1 500,00 € à la commune de Pontarion suite à la tornade du 9 mars 2023.

DIT que la somme sera versée au profit de la régie « Dons Commune de Pontarion »

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

9

Objet : Travaux Haut de la Grande Rue : Mise à jour du plan de financement

Rapporteur : Michel MOINE

Le rapporteur rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 29 septembre 2022, le projet d'aménagement du Haut de la Grande Rue pour un montant total de 955 867,12 €.

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément à cette même délibération, il a sollicité l'attribution de la DETR et de la DSIL.

Il est précisé que les travaux de la 1ère tranche ont fait l'objet d'un versement DSIL sur des reliquats de l'opération précédente « Aménagement Centre Bourg » pour un montant de 105 052,08 €.

Ces demandes de subvention ayant été notifiées et attribuées, il convient d'adopter à nouveau l'opération et d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
NATURE	MONTANT	Type de subvention + Taux	MONTANT
Première tranche			
I- TERRASSEMENTS	61 013,76 €	DETR 40% - 1ère tranche	140 069,45 €
II CANALISATIONS	17 759,20 €		
III BORDURES ET CANIVEAUX	91 250,60 €	DSIL - 1ère tranche	105 052,08 €
IV OUVRAGES DMERS	29 722,10 €		
V - REMBLAI REFECTION DE CHAUSSEE	36 114,45 €		
VI- DMERS	1 879,50 €		
MOBILIER URBAIN, MISSION PAYSAGISTE, CSPS, DMERS	21 895,86 €		
Travaux aqueduc	30 663,11 €		
TRAVAUX SUR RESEAUX	59 875,05 €		
	350173,63		
sous total 1^{ère} tranche	350 173,63 €	Autofinancement tranche 1 (30%)	105 052,10 €
Deuxième tranche			
I- TERRASSEMENTS	76 168,30 €	DETR 40% - 2ème tranche	242 277,40 €
II - CANALISATIONS/EAU	15 000,00 €	DSIL 2ème tranche	105 051,63 €
III - BORDURES ET CANIVEAUX	147 966,97 €		
IV - OUVRAGES DMERS	46 657,40 €		
V - REMBLAIS - RÉFECTION DE CHAUSSÉE	78 343,86 €		
VI- DMERS	14 349,00 €		
RESTAURATION ET REMISE EN EAU FONTAINE	65 000,00 €		
MOBILIERS, AMÉNAGEMENTS PAYSAGER ET VÉGÉTALISAT	48 104,14 €		
IMPLANTATION PIQUETAGE URBAIN 3%	9 943,73 €		
IMPREVUS ET ALEAS	23 431,00 €	Autofinancement tranche 2 (42,66%)	258 364,46 €
REVISION DE PRIX	80 729,09 €		
		AUTOFINANCEMENT TOTAL	363 416,56 €
sous total 2ème tranche	605 693,49 €		
TOTAL HT	955 867,12 €	TOTAL HT	1 319 283,68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réaménagement du haut de la Grande Rue pour un montant estimé à 955 867,12 € HT ;

SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 40 % pour un montant total de 382 346,85 €

SOLLICITE l'attribution de la DSIL sur les travaux de la deuxième tranche pour un montant total de 105 051,63 € ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Stéphane Ducourtioux fait part de nouveautés concernant le centre-ville.

- 4 places de stationnement seront gérées par des bornes « arrêt minutes ».
- Les emplacements de collectes sont déplacés vers des lieux dédiés et permettront de libérer les venelles.
- Création d'une zone de rencontre (Grande Rue, Place d'Espagne, rue des Déportés). La commune ne peut pas créer une piste cyclable mais la zone de rencontre donne la priorité aux

piétons et vélos.

Michel GOMY demande si les autres places « arrêt minutes » disposeront du même dispositif de bornes.

Stéphane Ducourtioux répond qu'il s'agit d'une phase test mais qu'effectivement l'idée est de mettre des bornes à toutes les places « arrêt minutes ». L'installation est compliquée car cela suppose des travaux de terrassements. La commune s'est saisie de l'opportunité des travaux du Haut de la Grande Rue.

Elodie Malhomme demande s'il est prévu de mettre des quilles, très importantes pour la sécurité des piétons.

Stéphane Ducourtioux répond qu'il reste encore quelques petits travaux de finition. Les quilles sont livrées et seront installées prochainement.

Michel Gomy demande comment avancent les travaux du Pré Cantrez et souligne que des travaux de voirie devront être envisagés notamment dans la rue du Mont très empruntée suite aux déviations mises en place.

S'agissant de travaux menés par le Département, **Stéphane Ducourtioux** n'a pas d'informations sur le respect des délais d'exécution. La fin des travaux est prévue mi juillet. Concernant la rue du Mont, des échanges auront lieu avec le Département.

10

Objet : Tarifs Camping municipal

Rapporteur : Michel MOINE

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que le camping municipal est ouvert chaque année pour la saison estivale.

Les tarifs actuels ont été adoptés par délibération du 31 mai 2018.

Le rapporteur propose de revoir les tarifs et de modifier la grille tarifaire du camping municipal pour la saison 2023 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la grille tarifaire du camping municipal d'Aubusson à compter de la saison 2023 telle que proposée par le rapporteur et fixée comme suit ;

PRODUIT CAMPING	TARIFS A COMPTER DE 2023
Adulte	2,80
Mineur > 7 ans	2,50
Enfant - 7 ans	Gratuit
Animaux	Gratuit
Caravane	3,50
Camping-car	5,00

Tente	3
Véhicule	1,80
Electricité	4
Wifi	Gratuit
La taxe de séjour est fixée et perçue par le conseil communautaire.	
Taxe de séjour	Taux fixe (3% sur le nombre de nuitées et de personnes) x Nombre de nuitées x Nombre de personnes
Taxe de séjour - 18 ans	Exonéré

Les tarifs énoncés sont journaliers.

DIT que la taxe de séjour prélevée correspond aux montants déterminés par la communauté de communes et/ou le conseil départemental de la Creuse et sera actualisée à chaque fois que nécessaire.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

11	<p>Objet : Déclaration Obligatoire Emploi Travailleurs Handicapés</p> <p>Rapporteur : Michel MOINE</p>
-----------	--

Monsieur le rapporteur rappelle à l'Assemblée Municipale, qu'institué par la loi Handicap du 11 février 2015, le FIPHFP a pour principale mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de trois fonctions publiques.

Avec cette loi, les employeurs publics qui n'atteignent pas le taux de 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs, devront verser au FIPHFP une contribution annuelle. Les contributions ainsi collectées sont redistribuées au profit d'employeurs sollicitant un financement visant à insérer ou maintenir dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le rapporteur informe que, suite à la déclaration 2023, la Commune n'a pas de contribution à régler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication en ce qui concerne l'emploi, dans les Services Municipaux, de personnes reconnues handicapées.

Monsieur le Rapporteur indique que la circulaire du ministère de l'Éducation nationale, publiée le 15 mars 2012, précise les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 instaurant la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat qui accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et du décret n° 2010-1348 du 09 novembre 2010 pris pour son application.

Le Code de l'Éducation, dans ses articles L 442-5 et suivants, expose les situations pour lesquelles la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat est obligatoire et la nature des dépenses qui doivent obligatoirement être prises en charge par la commune de résidence de l'élève.

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaure l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans. Elle intègre de fait les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles dans le champ des dépenses obligatoires des communes (publiques et privées sous contrat).

Les modalités de cette compensation sont fixées par décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

Il est donc proposé de mettre en œuvre la nouvelle dépense obligatoire due aux écoles privées à compter de l'année scolaire 2023-2024 et de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Louis, sur la base de ses élèves résidant à Aubusson et scolarisés en classes élémentaires et maternelles, à hauteur d'un forfait communal calculé, selon la loi, sur la base du coût élève communal dans l'enseignement public élémentaire et maternelle.

L'Assemblée est ainsi appelée à se prononcer sur le coût élève public, pour l'année scolaire 2023/2024, arrêté à la somme de 803,13 € / élève en classe élémentaire et à la somme de 1 870,34 € / élève en classe maternelle, et sur les modalités de versement de ce forfait, proposées dans la convention ci-après annexée.

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L442-5 et L.442-9 ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007 relative aux modifications apportées par la loi relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat ;

VU la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

CONSIDÉRANT que la Commune doit verser à l'établissement « Ecole Saint Louis », sis 7 Rue Williams Dumazet à Aubusson, une participation à ses dépenses de fonctionnement, s'agissant de ses élèves scolarisés en classes élémentaires, maternelles et habitant Aubusson ;

CONSIDÉRANT que le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre école publique et école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans les écoles publiques élémentaires d'Aubusson ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer à **803,13 €** le forfait élève versé, pour l'année scolaire 2023/2024, à l'école Saint Louis, pour ses élèves résidant à Aubusson et scolarisés en classes élémentaires,

DÉCIDE de fixer à **1 870,34 €** le forfait élève versé, pour l'année scolaire 2023/2024, à l'école Saint Louis, pour ses élèves résidant à Aubusson et scolarisés en classes maternelles,

APPROUVE les termes de la convention ci-après annexée, fixant les modalités de versement de cette participation,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

13	Objet : Motion relative à la lutte contre la pollution des emballages plastiques Rapporteur : Michel MOINE
-----------	---

Depuis le 30 janvier dernier, le Gouvernement a lancé une concertation nationale autour de la fausse consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Ce projet aurait pour conséquences :

- De complexifier le geste de tri

Et

- d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique ;

Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs de matière plastique.

Le grand perdant serait notre environnement naturel.

Dix associations nationales de collectivités ont affirmé leur ferme opposition à ce projet et ont travaillé à 14 propositions permettant d'atteindre les objectifs de collecte et de recyclage et de lutter contre la pollution.

En soutien à ces associations, la commune d'Aubusson :

Se rallie au rejet de la fausse consigne

Et

Demande au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre de la concertation encore ouverte, de reprendre les discussions sur la base de ces 14 propositions.

En effet, ces dernières reposent bien sur l'objectif commun, celui d'améliorer la performance de collecte et le développement des filières de recyclage dans le cadre d'un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la motion présentée.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Catherine Debaenst est surprise par le terme consigne. Il s'agit d'une arnaque intellectuelle. La bouteille plastique est ce qui est le mieux recyclé (environ 70%) alors que les emballages plastiques des barquettes représentent 30 %. De plus, ce sera perturbant pour les gens de se retrouver dans le recyclage des bouteilles. La motion est importante.

Michel Moine confirme que le tri des bouteilles plastiques est l'élément qui a le plus de valeur ajoutée à recycler. Si les collectivités en sont privées, alors qu'elles ont du faire des investissements lourds, l'équilibre économique de toute la filière recyclage sera mis en difficulté.

Céline COLLET DUFAYS invite les conseillers municipaux à consulter, sur le site de l'AMF, les 14 propositions opérationnelles et sur lesquelles il est intéressant de réfléchir notamment sur la gestion globale des déchets et la taxation incitative.

En 1963, Pierre Bardinon a créé le circuit automobile du Mas du Clos, aux Puids, commune de Saint Avit de Tardes, à une dizaine de kilomètres d'Aubusson.

Long de 3 kms, ce circuit, réputé pour sa technicité, a vite été internationalement reconnu comme l'un des meilleurs au monde. Les plus grands noms de l'histoire de la course automobile ont roulé sur son asphalte. En décembre 2010, un jugement du Conseil d'Etat obligeait Patrick Bardinon, le fils de Pierre, à fermer le circuit, considérant que les séances de roulage libre relevaient bien des prérogatives de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Fédération Française de Sport Automobile, qui lui imposaient leurs règles techniques de sécurité.

Cette situation a causé une grande émotion chez les amateurs de sport automobile, et une pétition demandant sa réouverture recueillit à l'époque plusieurs dizaines de milliers de signatures.

La fermeture du circuit a entraîné des conséquences économiques importantes pour le bassin d'Aubusson. Ouvert aux clubs et aux amateurs de voitures de sport, ou d'essais privés, en dehors de toutes compétitions, son activité alimentait les commerces et hébergements locaux. On estime par exemple son apport à l'hébergement touristique, toutes catégories confondues, de 7 à 8.000 nuitées par an.

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme que les élus et les acteurs économiques ont accueilli la nouvelle de la réouverture du circuit en octobre 2022, sous l'impulsion d'Alexandre Bardinon, le petit-fils de Pierre, après 10 années de fermeture.

Le circuit a fait l'objet de travaux d'aménagements, et obtenu son autorisation. Des règles strictes ont été mises en place pour son utilisation : virage redessiné, plages horaires limitées, niveau sonore des véhicules à 97 dB systématiquement contrôlée.

L'économie locale a immédiatement constaté l'impact positif sur son activité de la présence de ces nouveaux touristes, utilisateurs du circuit.

La Creuse est un département vivant. Il n'est pas sous cloche. Son attractivité repose sur la diversité de l'offre touristique, culturelle et naturelle qu'il propose. Le Mas du Clos en fait partie, au même titre que la Cité de la Tapisserie, l'Etang des Landes, le Château de Boussac, la Scène Nationale d'Aubusson, les thermes d'Evau les Bains, pour ne citer que quelques exemples.

Le Conseil Municipal d'Aubusson considère l'activité du circuit comme un atout incontestable et indispensable pour l'économie locale, démontré depuis 1963. Dès sa réouverture, les effets s'en sont immédiatement fait sentir. Interrogés, les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants le confirment sans l'ombre d'un doute : le circuit contribue de façon significative à l'écosystème du bassin d'Aubusson

En conséquence, et en responsabilité, le Conseil Municipal d'Aubusson affirme son plein et entier soutien aux activités du Circuit du Mas du Clos et à leur pérennité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la motion présentée.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Élodie Malhomme souligne l'impact économique de la réouverture du Mas du Clos. Des hôtels à Aubusson et alentours sont ouverts toute l'année. C'est une chance. Certains d'entre eux sont déjà en mode de fonctionnement « Haute saison ». Les cafés/restaurants de la commune en profitent également puisque les personnes qui fréquentent le Mas du Clos restent un voir 2 jours sur place.

Elodie Malhomme félicite Michel Moine pour l'initiative de cette motion et rejoint ses propos sur le sérieux d'Alexandre Bardinon dans sa gestion du site.

5

Rapporteur : Questions et Informations diverses

Catherine Debaenst demande si les anciens cendriers qui s'apparentent à des quilles sont vus par les fumeurs.

Michel Moine reconnaît qu'ils ne sont pas suffisamment visibles. Les services techniques proposent de les repeindre dans une couleur qui se rapproche de celle des cigarettes.

Stéphane Ducourtioux informe le Conseil Municipal qu'une réflexion va être engagée avec une association qui collecte et recycle les mégots et les bureaux de tabacs.

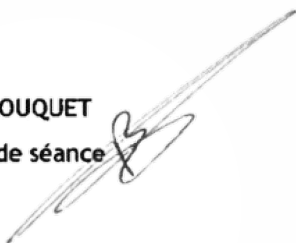
Michel Gomy demande s'il y a du nouveau concernant la fermeture de classe à l'école primaire. **Michel Moine** répond que non pour l'instant.

Elodie Malhomme demande si les racks à vélos, dont certains sont abîmés, sont utilisés et si leur emplacement est judicieux.

Michel Moine précise qu'il y a peu de circulation à vélo dans la commune compte tenu de sa configuration escarpée. Le rack situé près du café des arts est bien utilisé d'autant que l'établissement est fléché « Accueil de cyclotouristes ».

La séance est levée à 20h00.

Benjamin BOUQUET
Secrétaire de séance



Michel MOINE
Président de séance



Mes chers collègues,

Depuis 2001, année où j'ai été élu maire par le Conseil Municipal pour la 1ere fois, j'ai présidé un certain nombre de conseils municipaux. Je dis « un certain nombre », car à la vérité, je n'en ai pas tenu le décompte exact. J'ai prononcé également un grand nombre de discours ou d'interventions dans de multiples occasions. J'ai participé à des centaines de réunions. J'ai consacré le plus clair de mon temps à la mairie, mais aussi aux deux communautés de communes que j'ai présidées, ou encore au Conseil Général.

Dans toutes ces occasions, j'ai été très fier de représenter ma chère commune d'Aubusson. Oui, très fier, car conscient à la fois de l'honneur mais aussi des responsabilités que cela représente.

Je l'ai fait avec honnêteté et dévouement, mais aussi avec plaisir, ce qui pour moi est un moteur essentiel. Je l'ai fait parce que j'ai aimé les hommes et les femmes avec lesquels je faisais équipe municipale, ou intercommunale, ou encore majoritaire au Conseil Général. Je vous concède cependant que chaque règle peut souffrir d'exceptions, et ce que je viens de dire n'y déroge pas. Mais la règle reste vraie, et l'exception...reste exceptionnelle !

Je l'ai fait parce que je me suis senti en symbiose avec Aubusson, avec son histoire, son identité, ses caractéristiques, et ce malgré ses contradictions voire ses paradoxes.

Quand on aime une ville, quand on aime agir pour elle, malgré les épines, cela se voit, cela se sent. C'est sans doute pour cela que les électeurs aubussonnais m'ont reconduit quatre fois, eux qui avaient changé les équipes lors des trois précédents scrutins avant 2001, ce qui faisait donc la quatrième fois avec mon élection. D'ailleurs nombreux étaient ceux qui estimaient, même chez mes amis politiques, que ce mandat qui s'ouvrait en 2001 le faisait à la façon d'une parenthèse, le temps pour la Droite locale de se recomposer avant d'affronter le scrutin suivant. Je dois l'avouer, j'ai éprouvé une jubilation certaine à les décevoir, mandat après mandat.

Je viens d'employer l'expression « amis politiques ». C'est une figure de rhétorique qui ne rend compte que très rarement d'une réalité concrète. Peu d'amitié en politique, mais plutôt du rapport de force, et bien sûr de la trahison. François Mitterrand, dans *l'Abeille et l'Architecte* a écrit : « **Dans la vie politique, on ne se fait pas, on ne se crée pas, de véritables amitiés. On a quelques bons compagnons.** » Il y a cependant des exceptions que j'évoquerai en fin de propos. Pour ma part, j'ai plutôt veillé à aider d'autres que moi à être élus.

Je me rappelle quand la constitution des listes pour les élections régionales se préparait. Gilles Pallier, qui était adjoint au maire, était venu me trouver pour que je mette mon poids politique dans la balance pour qu'il figure en bonne position sur la liste socialiste afin de prétendre à un mandat de vice-président. Cette perspective me semblait être porteuse d'intérêt pour Aubusson. Il en fût donc ainsi fait, et la démarche se couronna de succès. Je fus très satisfait de ce résultat immédiat.

Je me rappelle aussi comment, après mon échec aux législatives contre Jean Auclair, et alors que les sénatoriales approchaient, j'avais indiqué à René Nicoux que je souhaitais qu'elle soit candidate, pour représenter le Sud. Je lui avais précisé que je n'avais pas vocation à être candidat à tout. Elle fût désignée suppléante d'André Lejeune, puis lui succéda au décès de ce dernier.

Je me rappelle enfin avoir demandé à Jean-Baptiste Dumontant de se préparer pour les cantonales, alors que je pouvais légitimement prétendre à être candidat. Avec Nicole Pallier, ils remportèrent la victoire.

Je me souviens aussi, être venu soutenir le candidat socialiste lors de sa première tentative victorieuse au Conseil Général dans le canton de Gentioux. D'aucuns doivent s'en souvenir ici !

Je me suis fixé comme ligne de conduite, pour ma part, de mener ma carrière politique dans le respect des individus et de mon parti politique. Je me suis refusé à être candidat dissident contre Georges Sarre lors des législatives. A trahir, on perd son âme, sans certitude de l'emporter électoralement. Je ne me sentais pas la vocation d'un renégat. En politique, c'est comme à Rome : Brutus ne doit pas louer César, au risque de voir son propre poignard se retourner contre lui.

Quand je me regarde dans la glace, je supporte sans difficultés l'image qu'elle me renvoie. Mes enfants n'ont pas à rougir de leur père. Je n'ai marché sur personne.

Pourtant, vous le savez, j'ai connu des circonstances difficiles, où mon nom et mon honneur ont été jetés en pâture à l'opinion publique par une presse écrite et audiovisuelle dénuées de toute prudence. Ainsi mon blanchiment par la Cour des Comptes de toute gestion de fait n'a fait que de quelques lignes dans la presse, alors que ma scandaleuse et incompréhensible condamnation initiale par la Chambre Régionale des Comptes en avait fait les choux gras.

Depuis 9 mois, et en dépit des déclarations gouvernementales et présidentielles, je suis toujours dans l'attente que ma plainte après qu'une automobiliste ait essayé de me renverser en août dernier fasse l'objet d'une réponse pénale. Là est la violence à laquelle les élus ont à faire face. Je n'oublie pas que mon nom avait été inscrit sur le monument aux morts lors de la campagne municipale. J'avoue avoir un peu de mal à faire le vide là-dessus...

Alors, à ce mi-mandat, je veux dire à l'équipe municipale que nous avons bien travaillé. Pour ne prendre qu'un exemple, nous sommes à quelques jours de la fin du chantier de rénovation des réseaux et de la voirie de la grande rue. Il n'est pas prétentieux d'affirmer que cette partie de la rue sera métamorphosée. Les Aubussonnais nous le disent, et attendent le résultat final avec une impatiente curiosité. Nous aussi ! Pour rendre Aubusson plus belle, plus attractive, et encore plus favorable à son commerce. Nous y mettons les moyens. Il en sera question tout à l'heure.

Nous suivons notre feuille de route, c'est-à-dire notre programme pour lequel les aubussonnais nous ont élu. Jacques Chirac a dit : « **la politique, ça ne consiste pas à suivre le courant, mais à indiquer le cap !** » Durant toutes ces années, je me suis efforcé d'indiquer un cap, et de tracer un sillon.

Je ne suis pas de ceux qui confondent être utile, et être indispensable. J'ai toujours eu une relation distanciée face au pouvoir, fût-il modeste comme l'est celui du maire. Ma conviction est faite depuis longtemps que ce mandat est tout, sauf un marche-pied dans un plan de carrière. Telle n'est pas ma conception de ce mandat si particulier au regard des liens qu'il tisse avec une population.

En présentant notre liste en 2020, je ne me projetais pas vers le mandat suivant, déjà heureux du temps nécessaire aux projets fondamentaux que les électeurs m'avaient octroyé depuis 2001, et que j'espère avoir su mettre à profit dans l'intérêt de la commune. J'ai une claire conscience que je n'incarne pas l'avenir désormais.

J'ai été profondément marqué par la démarche d'André Lejeune, qui avait transmis son écharpe de maire à mi-mandat à Michel Vergnier en 1998. Là est l'honneur de la politique : dans le fait de concourir à l'émergence de nouveaux élus, et dans la transmission.

Le moment est venu pour moi de transmettre. J'ai donc présenté ma démission de maire d'Aubusson à madame la Préfète de la Creuse, qu'elle ne tardera pas à accepter.

Je deviendrais donc un simple conseiller municipal. Avec un peu plus de temps pour m'occuper de ma famille, et de quelques envies que je n'ai pas encore assouvies.

Je fais confiance aux élus d'Aubusson Naturellement pour désigner en leur sein la bonne personne appelée à me remplacer. Il y aura donc vraisemblablement un conseil municipal fin juin ou tout début juillet pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Merci de votre attention.

Je vous propose d'examiner maintenant les points à l'ordre du jour de notre Conseil.

